Le Journal de l'Association des Historiens des Facultés de Droit

JUILLET 17 NUMÉRO 5

Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,

L'année universitaire qui s'achève a été, à l'image de l'année politique, riche en rebondissements.

Encore une fois l'Enseignement supérieur fait l'objet de déclarations d'intention qui n'en finissent pas de nous laisser perplexes en posant plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Ainsi, la sélection en M2 que l'on croyait réglée resurgit pour apparaître cette fois au niveau du M1 même s'il semblerait que le Ministère ne soit pas hostile à ce que les M2 de droit puissent conserver leur spécificité. De même, la question de la sélection à l'entrée de l'Université est annoncée. Reste à savoir sous quelle forme et dans quelles conditions...

Dans le même temps, nous assistons à une raréfaction extrême des postes proposés à nos jeunes docteurs puisque la dernière campagne de recrutement de Maîtres de conférence n'en a offert que trois (et encore sur les trois, un était réservé à la mutation). Cela pose la question de l'accueil et du devenir de nos étudiants, notamment des plus brillants, attirés par une carrière universitaire. Faut-il les encourager à persévérer dans une voie que l'on sait de plus en plus étroite ? S'il « est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu », espérons que nous n'ayons pas un jour prochain à constater qu'il est également plus facile à ce même chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un jeune docteur d'intégrer le corps des Maîtres de conférences en histoire du droit ou des Professeurs. Cela est d'autant plus malheureux que nous voyons arriver dans nos M2 de très bons étudiants qui deviennent ensuite des docteurs très motivés, extrêmement actifs et impliqués dans et pour la discipline.

Pour éviter cela, il faut donc nous battre afin que les postes en histoire du droit ne soient pas systématiquement considérés par les différentes instances universitaires comme la variable d'ajustement sur laquelle on peut agir lorsqu'il faut réduire des heures d'enseignements ou aménager de nouvelles maquettes. De plus, certaines Universités font preuve d'une grande réticence à l'égard du concours d'agrégation qui produit des collègues qu'elles n'ont pas pu choisir. Nous devons donc, là encore, insister pour montrer qu'il n'en est rien. Pourquoi, par exemple, lorsque cela est possible, ne pas favoriser les rencontres et les contacts en amont entre les lauréats et les Universités d'accueil avant le choix définitif des postes ? On pourrait imaginer les présidents de section 03 inviter leur Doyen et pourquoi pas leur Président à rencontrer par avance les nouveaux agrégés intéressés par le poste proposé.

De plus, certaines voix s'élèvent au sein des Facultés de droit pour une réorientation de l'enseignement au profit d'une formation juridique plus généraliste et moins spécialisée. C'est en quelque sorte le principe de la

« tête bien faite plutôt que la tête bien pleine ». Dans cette vision notre discipline a un rôle à jouer et c'est à chacun au sein des Conseils des Facultés et des Universités de parler en ce sens. D'autant plus qu'il y a une demande de la part des étudiants (pas forcément de la part de ceux en première année) et nombreux sont ceux qui s'inscrivent dans nos M2 pour préparer l'examen d'entrée au Barreau (le Grand oral vient d'être renforcé et la culture juridique y tient désormais une place importante), les concours de la Magistrature ou de la fonction publique.

Nous devons donc montrer que notre discipline présente un intérêt certain. Et ce n'est pas le Ministre de l'Éducation nationale qui pourra dire le contraire (lui qui a écrit dans le *Dictionnaire historique des juristes français* publié sous la direction de nos collègues P. Arabeyre, J.-L. Halpérin, et J. Krynen), ni même le nouveau Garde des sceaux, titulaire d'un DEA d'histoire du droit.

Permettez-moi de conclure par ces mots d'actualité : En Marche, peut-être, mais pour notre discipline !

Excellentes vacances à toutes et à tous.

Bernard d'Alteroche
Président de l'AHFD

L'ASSOCIATION

Siège

12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

Membres du bureau

Présidents d'honneur
Maurice QUÉNET
Jacques KRYNEN

Président
Bernard D'ALTEROCHE

Vice-présidents
Virginie LEMONNIER-LESAGE, Céline PAUTHIER, Sophie PETIT-RENAUD, Nicolas WAREMBOURG

Trésorier
Xavier GODIN

Secrétaire général
Karen FIORENTINO

Cotisations

L'Association a adopté deux tarifs :
- 25 € pour les Maîtres de conférences et Professeurs de 2e classe ;
- 40 € pour les Professeurs de 1ère classe, de classe exceptionnelle et émérites ou en retraite.

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer soit par chèque à l'ordre de l'Association, adressé au trésorier, à l'adresse suivante : M. Xavier Godin, 21 rue Russeil, 44000 Nantes, ou au compte Caisse d'Épargne (*BIC* : CEPAFRPP751 / *IBAN* : FR76 1751 5000 9208 5009 8936 350).

Il est possible d'obtenir, auprès du trésorier, un reçu fiscal au titre « des dons à certains organismes d'intérêt général ».

Informations

• ***Assemblée générale 2017***

La prochaine AG de l'AHFD est fixée au samedi 28 octobre 2017 à 11h, Salle des Conseils, Université Paris II Panthéon-Assas, 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

• ***Annuaire***

L'annuaire 2016 de l'association est paru.

Tout membre à jour de cotisation peut en faire la demande s'il ne l'a pas déjà reçu.

Tous les membres sont invités à signaler au secrétaire général les erreurs éventuelles les concernant ou concernant d'autres membres (adresses postales et/ou courriels erronées par exemple).

• ***Concours de thèse 2017***

Tous les deux ans, l'AHFD organise un concours de thèse destiné à distinguer les meilleures thèses de doctorat en droit, sciences politiques ou sciences économiques, de caractère historique.

Sont admis à concourir les docteurs dont la thèse a été soutenue au cours des années civiles 2015/2016.

Le premier prix comporte une dotation de 4000 euros affectée au paiement des frais d'impression de la thèse.

Le jury 2017 est composé des Professeurs :

Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, *Université Paris XI,* Président,
Martial MATHIEU, *Université Grenoble-Alpes*,
Marta PEGUERA-POCH, *Université de Lorraine*,
René-Marie RAMPELBERG, *Université Paris V*.

Sur quatorze thèses déposées douze ont été retenues (l'une ne concernait pas l'histoire du droit, l'autre ayant été soutenue hors délais).

Les candidats retenus sont :

Mme BROUSSY Charlotte, pour sa thèse intitulée *Histoire du contrat d'assurance (XVIe-XXe siècles)*, préparée sous la direction du Professeur C. Jallamion et soutenue le 7 décembre 2016 à l'Université de Montpellier.

M. CAPELLA Audric, pour sa thèse intitulée *L'encadrement des professions libérales en France : l'exemple du corps médical de la IIIe à la IVe République ; de la conception à la confirmation des ordres de santé*, préparée sous la direction du Professeur O. Vernier et soutenue le 23 novembre 2015 à l'Université Nice Sophia Antipolis.

Mme CALLEMEIN Gwenaëlle, pour sa thèse intitulée *L'empoisonnement devant la justice criminelle française en application de l'édit sur les empoisonneurs (1682-1789)*, préparée sous la direction du Professeur M. Ortolani et soutenue le 17 novembre 2015 à l'Université Nice Sophia Antipolis.

M. CARVALHO Thérence, pour sa thèse intitulée *La physiocratie dans l'Europe des Lumières ; circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, préparée sous la direction du Professeur A. Mergey et soutenue le 21 novembre 2016 à l'Université Rennes I.

M. CHARRIAUD Jean, pour sa thèse intitulée *Le contrat de dépôt (XIIe-XVIe siècle) : une figure contractuelle protéiforme*, préparée sous la direction du Professeur O. Descamps et soutenue le 24 novembre 2016 à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Mme CRETEAU Élodie, pour sa thèse intitulée *Des partages d'ascendants aux libéralités-partages ; approche historique des articles 1075 et suivants du Code civil*, préparée sous la direction du Professeur Y. Mausen et soutenue le 12 décembre 2015 à l'Université de Montpellier.

Mme DAILLANT Marie-Anne, pour sa thèse intitulée *Le retard dans l'exécution des contrats (XIIe-XIXe siècle). Contribution historique à l'étude de la responsabilité contractuelle*, préparée sous la direction des Professeurs M. Bégou-Davia et O. Descamps, soutenue le 27 octobre 2016 à l'Université Paris Sud.

M. DHALLUIN Sébastien, pour sa thèse intitulée *L'application de la législation royale dans les territoires nouvellement conquis : l'exemple de la jurisprudence criminelle du Parlement de Flandre (1668-1720)* préparée sous la direction du Professeur V. Demars-Sion et soutenue le 10 avril 2015 à l'Université Lille II.

M. FALÉLAVAKI Yannick, pour sa thèse intitulée *L'histoire d'une conversion. La doctrine française du XIXe siècle et le recours à la comparaison juridique*, préparée sous la direction du Professeur S. Soleil et soutenue le 22 novembre 2016 à l'Université Rennes I.

Mme GIANNOZZi Elena, pour sa thèse intitulée *Le* Vir Bonus *en droit romain*, préparée sous la direction des Professeurs E. Chevreau et J.-P. Coriat et soutenue le 28 mars 2015 à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Mme RODET Alix, pour sa thèse intitulée *Le contrat d'assurance maritime à Rouen dans l'ancien droit*, préparée sous la direction du Professeur A. Castaldo et soutenue le 9 avril 2015 à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

M. WRUCK GARCIA RANGEL Alan, pour sa thèse intitulée *Le droit de correction de l'enfant (1804-1935) ; une « coopération » entre famille et État* préparée sous la direction du Professeur J.-M. Poughon et soutenue le 5 juillet 2016 à l'Université de Strasbourg.

Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée générale du samedi 28 octobre 2017.

LA SECTION

In memoriam

Joseph Mélèze Modrzejewski
8 mars 1930 - 30 janvier 2017

Le 30 janvier 2017 est mort dans la banlieue de Paris Joseph Mélèze Modrzejewski, éminent historien des droits de l'Antiquité, professeur émérite d'histoire ancienne de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Joseph Mélèze Modrzejewski est né en 1930 à Lublin (Pologne). C'est à l'Université de Varsovie qu'il a fait ses études de droit et de papyrologie grecque, ayant été le disciple de l'historien du droit Raphael Taubenschlag et du papyrologue Georges (Jerzy) Manteuffel. En 1958, il s'installe à Paris, où il poursuit ses études et sa carrière académique. En 1960, il a été diplômé de l'École Pratique des Hautes Études (directeur : Henri Lévy-Bruhl) ; en 1970, il est devenu docteur en droit à l'Université Paris II (directeur : Jean Gaudemet) ; enfin, en 1976, il a été nommé docteur d'État ès lettres à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (directrice : Claire Préaux). En France, sa carrière professionnelle débuta au C.N.R.S. (1959-1972), ensuite il enseigna l'histoire des institutions de la Grèce antique à la Faculté de droit de Paris (future Paris II ; 1967-1976), puis l'« Histoire juridique et sociale du monde hellénistique » à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (1978-1999) ; parallèlement, de 1972 à 2010, il dirigea le « Séminaire de papyrologie juridique et d'histoire des droits de l'Antiquité » à l'École Pratique des Hautes Études (IVe Section), qui fut, pendant quatre décennies, un véritable laboratoire intellectuel, auquel participaient des chercheurs du monde entier. Il a également enseigné pendant des longues années l'histoire du judaïsme postexilique à Bruxelles (Institut d'études du judaïsme Martin Buber) et à Paris (Centre Rachi). Parmi ses nombreuses activités scientifiques, il faut signaler la direction de la *Revue historique de droit français et étranger*, qu'il a assurée pendant presqu'un demi-siècle, depuis 1970.

Ses intérêts scientifiques s'étendent sur plusieurs domaines de l'histoire du droit et des institutions de l'Antiquité. Nous lui devons plusieurs centaines d'études (articles, comptes-rendus, chroniques bibliographiques, nécrologies, livres), qui se réfèrent à l'histoire juridique et sociale du monde hellénistique et romain, à la lumière des témoignages des papyrus. Les thématiques qui lui sont chères sont les sources du droit et les phénomènes de pluralisme juridique, la justice, les délits et les peines, le mariage et la famille, le statut personnel et les identités religieuses, l'histoire du judaïsme. Avant toute prestation orale ou publication, il tenait à rendre complice son épouse bienaimée Lydia, dont la longue maladie, puis la disparition l'ont profondément atteint ; ses réactions lui permettaient d'ajuster certaines de ses affirmations aux problématiques du monde contemporain.

Le genre d'écriture qu'il a particulièrement cultivé est celui des articles, publiés dans des actes de colloques, des revues, des hommages à

des savants, des volumes collectifs. Certains d'entre eux sont des véritables mémoires, comme les deux études consacrées à la règle de droit dans l'Égypte ptolémaïque et romaine (respectivement dans : *Essays in Honor of C. Bradford Welles*, New Haven 1966 et *Actes du XIIe Congrès international de Papyrologie*, Ann Arbor 1968), qui gardent encore toute leur substance. Plusieurs articles ont été repris dans quatre volumes, regroupés selon les thématiques dont rendent compte leurs titres : *Droit impérial et traditions locales dans l'Égypte romaine*, Aldershot 1990 ; *Statut personnel et liens de famille dans les droits de l'Antiquité*, Aldershot 1993 ; *Droit et justice dans le monde grec et hellénistique*, Varsovie 2011 ; *Un peuple de philosophes. Aux origines de la condition juive*, Paris 2011. Sa bibliographie comprend encore quatre volumes : un livre de synthèse, *Les Juifs d'Égypte de Ramsès II à Hadrien*, Paris 1991, qui a connu plusieurs éditions et traductions ; un manuel magistral de papyrologie juridique, fruit de plusieurs années de recherches et d'enseignement, *Le droit grec après Alexandre*, Paris 2012 ; sa thèse de doctorat d'État en droit, corrigée et mise à jour, *Loi et coutume dans l'Égypte grecque et romaine*, Varsovie 2014 ; enfin, le *Troisième Livre des Maccabées* (*La Bible d'Alexandrie*, *15.3*), Paris 2008, traduction du texte de la Septante, avec une longue introduction et des notes substantielles.

La solidité du raisonnement, la précision de l'expression, une méticulosité exemplaire, associées à la finesse d'analyse et à la profondeur historique lui permettaient de mettre en évidence la manière dont les phénomènes juridiques et religieux façonnent les sociétés. Grâce à son érudition, une donnée plutôt sans intérêt particulier s'insérait dans une problématique ouvrant des perspectives inattendues. Dans sa démarche intellectuelle, un rôle important était joué par les comparaisons linguistiques et étymologiques, facilitées par la maîtrise de plusieurs langues. Rien n'échappait à cette approche comparative, y compris la « dialyse » sanguine, à laquelle il était soumis régulièrement depuis plusieurs années et que le fait qu'elle portait le même nom que la διάλυσις (« rupture d'union ») de la langue des papyrus excitait sa curiosité.

Encourageant, jamais méprisant, généreux avec ses élèves, Joseph Mélèze Modrzejewski était ouvert d'esprit et, en même temps, profondément modeste, il avait cette modestie qui est le propre des grands savants et des vrais érudits. Sans lui, notre savoir et notre connaissance du monde antique seront affectés. Toutefois, sa famille, enfants et petits-enfants, ainsi que son œuvre, atténueront les effets de sa disparition.

Andréas HELMIS
Professeur d'histoire du droit à la Faculté de droit
de l'Université nationale d'Athènes

Marie-Thèrèse Allemand-Gay et Jean Gay

10 mai 1933 - 5 avril 2017 et 19 juillet 1919 - 11 mai 2017

Marie-Thèrèse Allemand-Gay est née le 10 mai 1933 à Besançon. Agrégée d'histoire et docteur en histoire du droit, elle est maître assistante à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy depuis 1974. En 1978 elle devient chargée de conférences, puis est intégrée dans le corps des maîtres de conférences en 1985. C'est en 1989 que Madame Allemand-Gay a été nommée en qualité

de professeurs d'histoire du droit et des institutions à l'Université de Nancy II. L'éméritat lui a été conféré le 1er septembre 1998.

Brillante universitaire, elle était l'auteur de quatre livres de référence. Le premier, fruit de ses premières recherches, parut à Dijon en 1965 sous le titre de *Recherches sur la nature du pouvoir comtal dans le Comté de Bourgogne*. Vingt ans plus tard, elle a signé *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIIIe siècle.*

Puis, au terme de dix ans de recherches aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, elle a publié *Un magistrat lorrain au XVIIIe siècle : le premier président de Coeurderoy (1783-1800) et son diaire*. Cette étude a été suivie par une seconde, *L'assemblée des notables de 1787 et l'esprit de réforme*. Ces deux ouvrages, parus à dix ans d'intervalle, constituent une description précise et critique du Parlement de Lorraine dans les dernières années de l'Ancien Régime. On y relève un examen détaillé des institutions mais aussi le portrait des hommes qui ont fait et vécu l'histoire de la Lorraine.

Madame Allemand-Gay a été également l'auteur de 34 articles parus entre 1964 et 2009, dont la richesse n'a d'égale que la diversité. Ainsi, elle y traite avec la même érudition aussi bien du droit féodal comtois que de la filiation légitime à la fin de l'Ancien Régime et durant l'époque révolutionnaire, que du droit fiscal lorrain à la fin du XVIIIe siècle, comme de la navigation fluviale sur la Meurthe et des travaux publics.

Derrière son élégante discrétion, sa courtoisie souriante et une pudeur qui marquait son style, se cachaient une belle fermeté, jointe à un humour piquant. Son esprit, sa passion et son souffle étaient ordonnés à la réussite de ses travaux. Et sa curiosité chaleureuse lui permettait de dépasser les barrières sociales. À ses yeux, l'histoire du droit n'était pas une matière austère. D'ailleurs, elle savait rendre vivante l'histoire des institutions de l'Ancien régime et excellait à conduire ses étudiants dans les arcanes du passé, avec aisance et gourmandise, tant dans la découverte que dans le partage. L'Histoire politique lui était familière : elle évoquait Montaigne, Montesquieu, Rousseau ou Jean Grivel comme des proches. C'était un chemin qui allait bien avec son tempérament.

Professeur appréciée de ses collègues et de ses étudiants, elle était une excellente pédagogue, sévère avec les dilettantes, mais toujours disponible pour ceux qui souhaitaient approfondir un cours ou marquaient un réel intérêt à la spécialité. Avant tout chercheur passionnée, appliquée et soucieuse des moindres détails, elle prenait le temps de s'imprégner des contextes historiques et politiques. Elle travaillait encore il y a peu sur les textes de Guillaume de Rogéville, magistrat et jurisconsulte lorrain, illustre commentateur de la Coutume de Lorraine, dont elle avait commencé à écrire une biographie complète.

Chevalier des palmes académiques depuis 1993, elle était également membre correspondant de l'Académie de Stanislas.

Le Centre Lorrain d'Histoire du Droit, son laboratoire de recherches de l'Université de Lorraine, lui ont rendu un double hommage en 2011, en lui offrant une sélection de ses articles portant sur la France, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine et en lui remettant, ainsi qu'à son mari le recteur Jean Gay, professeur émérite d'histoire du droit, des « Mélanges » dans lesquels trente de leurs collègues leur ont proposé des études sur des sujets qui leur étaient chers.

Les obsèques de Madame Marie-Thérèse Allemand-Gay ont eu lieu à Nancy le 11 avril 2017 en présence de ses anciens collègues et amis.

Inconsolable, son alter ego, le recteur Gay, est décédé à sa suite le 11 mai 2017. En quelques jours, la section d'histoire du droit a ainsi perdu deux de ses plus éminents représentants.

François LORMANT
Ingénieur de Recherches HDR
Université de Lorraine

Jean Gay est né le 19 juillet 1919 à Lons-le-Saulnier, où ses parents étaient tous deux professeurs. Il commença par entrer dans l'administration de l'Enregistrement, à Nevers. Il a consacré, à Nevers, ses loisirs aux recherches qui lui ont permis de réaliser sa thèse de doctorat.

Docteur en droit, Jean Gay a préparé le concours d'agrégation des Facultés de droit, section d'histoire du droit et droit romain. Il a été reçu en 1957. Agrégé, M. Gay est nommé professeur à la Faculté de droit de Dijon. Il donne également des cours à Besançon, où existait une école municipale de droit, dont il est devenu directeur. M. Gay est ensuite nommé recteur de l'Académie de Besançon, puis il passe à celle de Reims. À Besançon, l'école de droit devient faculté de plein exercice et, à Reims, une nouvelle Université se constitue. Le Recteur Gay veille sur cette évolution, comme sur celle de l'ensemble de l'enseignement dans l'académie dont il a la charge. Il est notamment très soucieux de préserver l'indépendance de l'Éducation nationale vis-à-vis de l'administration générale.

Après ses années de rectorat, M. Jean Gay revient à l'enseignement universitaire. Il rejoint l'équipe de professeurs qui ont quitté l'Université de Nanterre, pour fonder une nouvelle Faculté de droit, à Malakoff dans le cadre de l'Université Paris V - René Descartes.

Arrivé à l'âge de la retraite, il se fixe à Nancy avec son épouse qui était encore en activité. Cette retraite est très active et féconde. M. et Mme Gay fréquentent les sociétés savantes. On peut faire une mention spéciale de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands dont M. Gay a été vice-président, puis président d'honneur.

Pour évoquer l'enseignement de M. Gay, je n'ai qu'à convoquer mes propres souvenirs, encore bien vivants quoiqu'ils datent de plus de cinquante ans. Dès le début, mes camarades et moi-même avions été frappés par l'autorité avec laquelle il professait. Son cours, assez dense, était remarquable de précision, de netteté et de clarté. Il révélait la sûreté, la solidité de sa science, et l'élégance du style venait encore l'agrémenter. Cette autorité intellectuelle du maître nous impressionnait d'abord, mais au fond, elle nous rassurait, elle nous mettait en confiance car elle était d'une grande bienveillance.

Enseignant de grande qualité, véritable guide pour ses étudiants, le Recteur Jean Gay a été un chercheur infatigable, très actif et très fécond. Doté d'une force de travail exceptionnelle, il a pratiqué aussi bien l'histoire du droit privé que l'histoire du droit public. Sa thèse de doctorat, publiée en 1953, a été consacrée aux *Effets pécuniaires du mariage en Nivernais du XVIe au XVIIIe siècle*. S'il a consacré deux articles au droit romain, sur des points très techniques du droit des obligations, c'était pour satisfaire à

l'usage qui exigeait des candidats à l'agrégation d'avoir fait des travaux de romaniste. Mais les recherches de Jean Gay en histoire du droit privé ont porté surtout (mais pas seulement) sur le Moyen Âge en Franche-Comté. Il y a travaillé jusqu'à la fin de sa vie.

En histoire du droit public, il s'est attaché à l'administration de la ville de Paris, au XVIIIe et aussi au XIXe siècle, avec les problèmes d'urbanisme, de voirie, de salubrité (les égouts), l'œuvre du baron Haussmann. Il y a consacré d'importantes publications.

Son enthousiasme, la qualité de son travail ont abouti à des réalisations impressionnantes, plus de soixante-dix ouvrages et articles, souvent très importants.

On peut dire qu'il a été un modèle d'historien du droit, un modèle de professeur d'histoire du droit.

Hugues RICHARD
Professeur émérite d'histoire du droit
à l'Université de Bourgogne

Jacqueline Musset
19 mars 1929 - 20 mai 2017

Jacqueline Musset est décédée le 20 mai 2017, dans sa 89e année. Professeur émérite à l'Université de Caen, où elle officia durant trente-deux ans, elle consacra l'ensemble de sa carrière à l'étude du droit normand.

Jacqueline Musset s'inscrit dans le droit sillage des maîtres Robert Genestal et Jean Yver, dont elle perpétua les recherches mais dont elle avait aussi suivi les enseignements, d'abord rue Caponière puis sur le campus où l'Université est installée depuis 1957 (« Un grand moment que ce déménagement », reconnaissait-elle en 1997). Mme Musset, née Jacqueline Planel-Arnoux, a bâti une œuvre principalement dédiée à l'analyse des institutions et du droit de la Normandie à l'histoire de laquelle elle vouait une grande passion, passion qu'elle partageait avec son époux, le toujours regretté Lucien Musset († 2004). Ce dernier, lui-même fils de René Musset, professeur d'histoire-géographie et doyen de la Faculté des lettres de Caen de 1937 à 1954, laisse une œuvre imposante et, à bien des égards, encore d'une remarquable actualité.

Les travaux de Jacqueline Musset sont variés. D'abord intéressée à l'analyse de l'administration au XVIIIe siècle, elle consacra dès 1968 ses premières recherches à Charles François Hyacinthe Esmangart, intendant de la Généralité de Caen de 1775 à 1783. Ce travail donna lieu, en 1985, à la publication d'une étude de référence sur l'administration royale caennaise de la fin de l'Ancien Régime. De là découlèrent plusieurs travaux, dont une belle étude sur les rapports de l'intendance à la municipalité de Caen au milieu du XVIIIe siècle, publiée aux *Études historiques offertes à Jean Yver* (Paris, PUF, 1976) dont elle reprit le flambeau à la retraite de celui-ci en 1974. L'on doit ensuite à Mme Musset une somme sur le régime des biens entre époux en droit normand, publiée en 1997, qui, vingt ans après, continue de faire autorité. Plusieurs dizaines d'articles et comptes rendus, dont des contributions régulières aux *Annales de Normandie* ou à la *Revue historique de droit français et étranger*, achèvent de circonscrire une œuvre toute entière dédiée à l'ancien duché normand. On notera, plus

spécialement, son étude sur le sentiment des Normands à l'égard de leur coutume (« Les sentiments des Normands sur leur Coutume dans les Cahiers de doléances de 1789 », *Annales de Normandie*, 39e année, 1, 1989, p. 49-69) qui tout à la fois apporte un regard très fin sur le provincialisme juridique et nuance l'attachement si souvent prétendu que les Normands vouaient jadis à leur droit.

Enseignante appréciée et chercheuse reconnue, Mme Musset consacra aussi une grande part de son temps à la vie académique. Membre de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen, dont elle présida quinze années durant le prix littéraire, membre de la Société des Antiquaires de Normandie pendant cinquante-deux ans, elle fut aussi, à la suite de son époux et jusqu'en 2004, présidente de la Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France (Société Jean Yver) fondée en 1951 par Jean Yver.

Jacqueline Musset, quelques années après sa retraite de l'Université en 1995, avouait avoir toujours recherché à nouer avec ses étudiants des rapports proches et individuels. Gageons que bien peu parmi ceux qui suivirent ses enseignements n'en conservent pas un souvenir aujourd'hui ému.

Gilduin DAVY
Professeur à l'Université Paris Nanterre
Président de la Société Jean Yver

Qualifications / Recrutements

- **Ont été qualifiés aux fonctions de Professeur (46-1)**

Mme BLOT-MACCAGNAN Stéphanie, Maître de conférences à l'Université Nice Sophia Antipolis.

M. PERROT Xavier, Maître de conférences à l'Université de Limoges.

M. RICHARD Édouard, Maître de conférences à l'Université Rennes I.

- **Ont été élus aux fonctions de Professeur (46-1)**

Mme BLOT-MACCAGNAN Stéphanie, auparavant Maître de conférences à l'Université Nice Sophia Antipolis et qualifiée aux fonctions de Professeur, a été élue dans cette même Université.

M. PERROT Xavier, auparavant Maître de conférences à l'Université de Limoges et qualifié aux fonctions de Professeur, a été élu dans cette même Université.

Mme Catherine FILLON, auparavant Maître de conférences à l'Université de Saint-Étienne et qualifiée aux fonctions de Professeur a été élue à l'Université Jean Moulin (Lyon III).

- **Ont été qualifiés ou requalifiés en vue de la Maîtrise de conférences pour l'année 2017**

Mme BROUSSY Charlotte, *Histoire du contrat d'assurance (XVIe-XXe siècles)*, thèse dirigée par le Professeur Carine Jallamion et soutenue à l'Université de Montpellier, le 7 décembre 2016.

M. CARVALHO Thérence, *La physiocratie dans l'Europe des Lumières. Circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, thèse dirigée par le Professeur Anthony Mergey et soutenue à l'Université Rennes I, le 21 novembre 2016.

M. CHARRIAUD Jean, *Le contrat de dépôt (XIIe-XVIe siècle) : une figure contractuelle protéiforme*, thèse dirigée par le Professeur Olivier Descamps et soutenue à l'Université Paris II, le 24 novembre 2016.

Mme DAILLANT Marie-Anne, *Contribution historique à l'étude de la responsabilité contractuelle : le retard dans l'exécution des contrats (XIIe-XIXe siècle)*, thèse dirigée par les Professeurs Michèle Begou-Davia et Olivier Descamps, et soutenue à l'Université Paris XI, le 27 octobre 2016.

M. FEDELE Dante, *Naissance de la diplomatie moderne. L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, thèse dirigée par les Professeurs Michel Senellart et Francesco Senatore et soutenue l'École Normale Supérieure de Lyon, le 5 décembre 2014.

M. FOURNIER Raphaël, *Rangs, préséances, hiérarchie et constitution du royaume de Louis XIII à la Régence*, thèse dirigée par le Professeur François Saint-Bonnet et soutenue à l'Université Paris II, le 3 décembre 2015.

Mme PERROZ Anne, *La vie et les problèmes juridiques des populations civiles à l'arrière du pays dans le département des Vosges, pendant la Première Guerre mondiale*, thèse dirigée par le Professeur Christian Dugas de la Boissonny et soutenue à l'Université de Nancy, le 8 avril 2011.

M. PETER Mathieu, *Les Orphelinats du Tarn sous la IIIe République*, thèse dirigée par le Professeur Philippe Nelidoff et soutenue à l'Université de Toulouse I, le 20 juin 2009.

M. WATTELIN Guillaume, *L'élaboration des principes directeurs du droit pénal des mineurs : l'exemple du Nord (XVIe-XIXe siècles)*, thèse dirigée par les Professeurs Pascal Vielfaure et Jean-Yves Maréchal et soutenue à l'Université de Lille II, le 13 décembre 2016.

Observations statistiques sur les qualifications

44 inscriptions Galaxie dont 30 dossiers envoyés

Demande de qualification : Première demande : 60 % ; demande renouvelée : 40 %

<u>9 candidats qualifiés dont 2 requalifiés</u>

Âge moyen des candidats : 37 ans (de 27 à 55 ans).

Durée moyenne de réalisation de la thèse : 6 ans.

Statut des candidats pendant la réalisation de la thèse (*certains candidats ayant cumulé plusieurs statuts pendant la durée de réalisation de la thèse, chaque pourcentage doit être confronté au total des dossiers envoyés*) :

- Vacataire : 63 %
- Allocataire ou contrat doctoral : 33 %
- Titulaire d'une bourse étrangère : 13 %
- ATER : 57 %

Expérience d'enseignement en histoire du droit : 63 %

(CM : 20 % ; TD : 57 %, *chaque pourcentage doit être confronté au total des dossiers envoyés*).

Cursus :

- Licence :
  - Droit : 77 %
  - Autre licence : 23 %
- Master 1 :
  - Droit public : 40 %
  - Droit privé : 30 %
  - Histoire : 17 %
  - Autre : 13 %
- Master 2 :
  - Histoire du droit : 60 %
  - Autre : 40 %
- Doctorat :
  - Histoire du droit : 70 %
  - Autre : 30 %

Champs de recherches (*indication quantitative, certains champs de recherches se croisant parfois*) :

- Droit romain (public, privé) : 1
- Droits savants : 2
- Histoire du droit canonique : 0
- Histoire du droit privé : 6
- Histoire du droit public : 8
- Histoire du droit pénal : 5
- Histoire du droit administratif et administration : 3
- Histoire du droit colonial : 0
- Institutions : 12
- Pensée politique : 6
- Pensée juridique, enseignement du droit : 2
- Autre : 6

Périodes abordées (*indication quantitative, certaines thèses étant diachroniques*) :

- Antiquité : 0
- Haut/bas Moyen-Âge : 5
- Période moderne : 16
- Révolution : 5
- Dix-neuvième siècle : 10
- Période contemporaine : 14

Articles joints au dossier

- Aucun article : 5 dossiers
- 1 article : 5 dossiers
- 2 articles et plus : 20 dossiers

- **Ont été élus aux fonctions de Maîtres de conférences**

Mme Elena GIANOZZI a été élue à l'Université de Montpellier.

M. Thérence CARVALHO a été élu à l'Université Jean Moulin Lyon III.

- **Mutations**

M. Luc GUÉRAUD, Professeur à l'Université de Lorraine a été élu à l'Université Rennes I.

M. Aram MARDIROSSIAN, Professeur à l'Université Paris X, Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, a été élu à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

M. Frédéric CHARLIN, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne (section 01) a été élu Maître de conférences (section 03) à l'Université Grenoble-Alpes.

Divers

Mme Emmanuelle CHEVREAU, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas et présidente de la section 03 du CNU et des sections du groupe 1, a été élue le mardi 14 mars 2017 présidente du Conseil national du droit.

M. Pierre ALLORANT, professeur à l'Université d'Orléans, a été élu le 17 novembre 2017 Doyen de la Faculté de Droit.

Motion du CNU relative au « suivi de carrière » adoptée à l'unanimité par la section 03 du CNU le 10 février 2017

Le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 a remplacé l'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs, introduite par le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009, par le suivi de carrière. La section 03 a examiné l'annexe 7 de la circulaire n° 2015-0013 du 4-5-2015 (*BO* n° 20 du 14 mai 2015) explicitant les articles 7-1 et 18-1 du décret. Elle observe que le suivi de carrière met à la charge du CNU l'obligation, au vu des rapports d'activités, de l'avis des conseils académiques et des observations éventuelles des enseignants-chercheurs concernés, de formuler des recommandations sur « les évolutions professionnelles envisageables ou attendues », « les stratégies pouvant ou devant être développées en matière de recherche ou de formation » ou « l'amélioration de la qualité de la candidature de l'enseignant-chercheur à diverses promotions ». Elle relève que ces recommandations doivent être « prises en compte » par les présidents d'établissement « en matière d'accompagnement professionnel des personnels », sans que soient précisées les conséquences que ceux-ci pourraient concrètement en tirer ; elles notent que ces recommandations sont conçues comme un « outil RH favorisant le développement des potentiels et l'épanouissement professionnel ». Elle constate que ces obligations sont incompatibles avec les moyens dont dispose la section 03 et dénaturent sa mission.

La section 03 du CNU considère que les propositions du bureau de la CP-CNU adoptées lors de l'AG du 9 juin 2016 (sans les voix du bureau de la section 03) ne permettent pas d'éclaircir le flou qui entoure les finalités de la procédure du suivi de carrière et ne garantissent ni le principe du volontariat ni le respect de la confidentialité des avis transmis par le CNU aux enseignants-chercheurs. La section 03 souhaite, en outre, rappeler que les enseignants-chercheurs jouissent du statut de fonctionnaires publics d'État. À ce titre, ils ne sont pas sous l'autorité hiérarchique des présidents d'Université. Le 12 février 2016, la section 03 s'était prononcée contre la mise en place du suivi de carrière et avait décidé de ne pas procéder à l'examen des dossiers. Elle renouvelle par la présente motion son opposition à la mise en place du suivi de carrière et ne procèdera pas à l'examen des dossiers qui pourraient lui être soumis cette année.

Distinction et prix (français et/ou étrangers) honorant nos collègues de la 3e section

Cette rubrique est basée sur les renseignements collectés par les membres du bureau. Pour l'améliorer, nous demandons aux membres de l'AHFD de bien vouloir nous signaler les informations dont ils pourraient avoir connaissance en la matière.

LA VIE ACADÉMIQUE

Journées d'Histoire du droit – Tours 2017

Du 1er au 4 juin dernier se sont déroulées les Journées internationales de la Société d'Histoire du Droit à Tours sur le thème de la Responsabilité. Près de 180 auditeurs y ont assisté afin d'entendre 63 communicants, offrant un regard scientifique diversifié et de haute qualité sur l'histoire du droit de la responsabilité. En outre, grâce à l'Association des jeunes historiens du droit, quatre doctorants ont pu présenter l'état de leurs travaux au cours d'un atelier doctoral. Les conférences, qui ont été filmées, pourront être visionnées sur internet dans les prochains mois et une publication des actes est attendue. Suivant la tradition des Journées de la SHD, le programme scientifique était accompagné d'un riche programme culturel et gastronomique. Les congressistes ont pu admirer la ville de Tours sous le soleil couchant depuis les terrasses de l'auditorium municipal, dîner dans les salles d'honneur du château royal d'Amboise, marcher dans les pas de saint Martin à l'ancienne abbaye de Marmoutier ou à la basilique Saint-Martin, plonger dans la province balzacienne au château de Saché et se promener dans les célèbres jardins du château de Villandry. Les organisateurs, Alexandre Deroche, Stéphane Mouré et Véronique Picard, remercient encore tous les participants qui, par leur présence, ont contribué au succès de l'événement.

Les prochaines journées de la SHD auront lieu, à l'invitation du Pr Cavina Marco, à Bologne du 24 au 27 mai 2018 sur le thème de l'Enseignement du droit. Notez déjà la date sur vos agendas !

Allocution d'ouverture avec de gauche à droite :
- Sophie DEMARE-LAFONT, Présidente de la SHD,
- Nathalie ALBERT-MORETTI, Doyen de la Faculté de droit,
- Emmanuel LESIGNE, Vice-Président de la Commission Recherche, chargé de la recherche et de la valorisation.

Séance inaugurale

De gauche à droite : Olivier GUILLOT ; Jeroen CHORUS ; Jean-Louis HAROUEL

Visite du Château de Saché et des Jardins de Villandry

Concours d'agrégation 2017-2018

- **Jury du concours**

Président (arrêté du 2 mars 2017, *JORF* n° 0071 du 24 mars 2017)

M. Louis-Augustin BARRIÈRE, *Université Lyon III*

Membres (arrêté du 24 avril 2017, *JORF* n° 0110 du 11 mai 2017)

M. Bernard D'ALTEROCHE, *Université Paris II Panthéon-Assas*,
M. Clothilde GRARE-DIDIER, *Université Paris V René-Descartes*,
Mme Karine JALLAMION, *Université de Montpellier*,
Mme Aude LACROIX, *Université de Reims Champagne-Ardenne*,
Mme Claire LOVISI, *Université Paris I Panthéon Sorbonne*,
M. Michel VERPAUX, *Université Paris I Panthéon Sorbonne*.

- **Candidats autorisés à se présenter**

BLOQUET Sylvain	CONSTANT Frédéric	KERMABON Nicolas
BROCH Julien	CRETEAU Élodie	PÉREZ Xavier
BROUSSY Charlotte	DAILLANT Marie-Anne	ROHRBACHER Michel
CAHEN Raphaël	DOBIGNY-REVERSO Anne	SANCHEZ Samuel
CALLEMEIN Gwenaëlle	FAURE Claire	SCHNEIDER Élisabeth
CAPELLA Audric	FERREIRA Oscar	SIMON Victor
CARVALHO Thérence	FOURNIER Raphaël	TUTTLE Liëm
CHAMOT Cyrielle	GIANNOZZI Elena	VIROT Audrey
CHARLIN Frédéric	GUERLAIN Laëtitia	VOSGIEN Sébastien
CHARRIAUD Jean	GUYON Gwenaël	

La séance d'ouverture se tiendra la mercredi 13 septembre à 10h en la Salle des conseils de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Ouverture de M2

Master Culture juridique, École de Droit, Université Clermont-Auvergne.

Sous la direction des professeurs Cyrille Dounot et Nicolas Laurent-Bonne.

Présentation

Le master Culture juridique propose aux étudiants une formation juridique qui dépasse le cadre traditionnel du droit positif national. Il entend initier les étudiants à l'environnement international du droit afin de les préparer aux enjeux de la mondialisation du droit et des échanges économiques. Outre la dimension internationale, ce master ambitionne de former intellectuellement les étudiants, à l'aide de la théorie, de la philosophie et de l'histoire du droit, afin de leur permettre de dominer et d'anticiper les transformations du droit. Ouvertement interdisciplinaires, les cours de ce master embrassent toutes les branches du droit (droit privé et droit public) et toutes les périodes de l'histoire (de l'Antiquité à l'époque contemporaine).

Admission

Ce master est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence ou d'un master en droit, en histoire, en lettres ou de tout diplôme français ou étranger admis en équivalence pour l'inscription en master. Sont notamment pris en considération la motivation de l'étudiant, l'excellence du dossier ainsi que le projet professionnel (http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription).

Contact

Pr Cyrille DOUNOT
cyrille.dounot@uca.fr
+33 (0)4 73 17 75 91

Pr Nicolas LAURENT-BONNE
nicolas.laurent-bonne@uca.fr